31.03.2021

COMMUNE DE Puymoyen CHARENTE

COMMUNIQUÉ MUNICIPAL

[Fibre optique]

Nous regrettons les arguments commerciaux utilisés par certains opérateurs ou fournisseurs d'accès, en particulier Orange, qui induisent les puymoyennais.es en erreur quant aux modalités de déploiement de la fibre sur la commune. Nous réaffirmons que la Mairie de Puymoyen ne prend pas part, d'une quelconque manière que ce soit, au processus ainsi qu'au calendrier de mise en œuvre de ce réseau.
Aussi, la municipalité n'est pas à l'initiative de l'éligibilité précoce ou tardive des foyers puymoyennais.

Le déploiement de la fibre relève uniquement de la responsabilité et de la compétence d'Orange Réseau, qui est propriétaire et le seul habilité à intervenir sur son réseau.

D'autre part, la Mairie n'intervient pas dans le raccordement des foyers. Lorsque votre habitation est éligible, vous devez contacter l'opérateur de votre choix (Orange, Bouygues, SFR, Free…) qui fera à votre initiative les démarches nécessaires.

Merci pour votre compréhension,

La Mairie de Puymoyen